

La Lettre du Centre de Gestion du Finistère

N°165 - 18 mai 2026

A LA UNE



Participez à la rencontre territoriale 2026 : fiabilisez vos données sociales

Le Comité régional breton Net-entreprises organise le 4 juin 2026, avec ses partenaires, une rencontre territoriale dédiée aux collectivités locales bretonnes autour des enjeux déclaratifs et de la qualité des données sociales (DSN).

[En savoir +](#)



Transmission des actes RH : nouvelles modalités applicables

Les collectivités n'ont désormais plus à transmettre au CDG les entretiens professionnels annuels de leurs agents dans le cadre de la mise à jour des dossiers individuels.

[En savoir +](#)

EN BREF

Veille RH

Parution du décret relatif au livre IV de la partie réglementaire du CGFP

Le livre IV du CGFP est consacré aux principes d'organisation et de gestion des ressources humaines. Il porte principalement sur la formation professionnelle tout au long de la vie des agents publics, les règles encadrant l'identification des emplois supérieurs, les lignes directrices de gestion, le télétravail, ou encore la mobilité en cas de réorganisation de services, d'établissements ou de collectivités. Il entre en vigueur le 1er août 2026.

[Décret n°2026-366 du 7 mai 2026 au JO du 13 mai 2026](#)

Faute de nature à justifier une exclusion temporaire de fonctions d'un an

Le fait, pour un chauffeur ripeur, d'effectuer une manœuvre de marche arrière prohibée au volant d'un camion de collecte, ayant entraîné le décès d'un collègue, constitue une faute de nature à justifier une sanction disciplinaire. Vu la gravité du manquement aux règles de sécurité et ses conséquences, la sanction d'exclusion temporaire de fonctions d'un an n'est pas disproportionnée, alors même que le manquement serait isolé et qu'un éventuel défaut d'entretien du véhicule ait pu contribuer à l'accident. Par ailleurs, l'autorité disciplinaire n'est pas tenue d'attendre l'issue des poursuites pénales pour se prononcer.

[Conseil d'Etat, 29 avril 2026, n°496424](#)

Cumul d'activités non autorisé

Les faits reprochés à un agent, consistant à avoir persisté à exercer une activité privée lucrative en tant que dirigeant d'une société événementielle malgré l'expiration de son autorisation de cumul d'activités, sont constitutifs d'une méconnaissance du principe général selon lequel l'agent public consacre l'intégralité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées. Par suite, l'intéressé, par ailleurs élu local, sensibilisé à la nécessité de cesser une activité devenue non autorisée, a adopté un comportement révélant une volonté manifeste de ne pas respecter ses obligations statutaires et de ne pas se conformer aux instructions de sa hiérarchie, justifiant son exclusion temporaire de fonctions pour une durée d'un an.

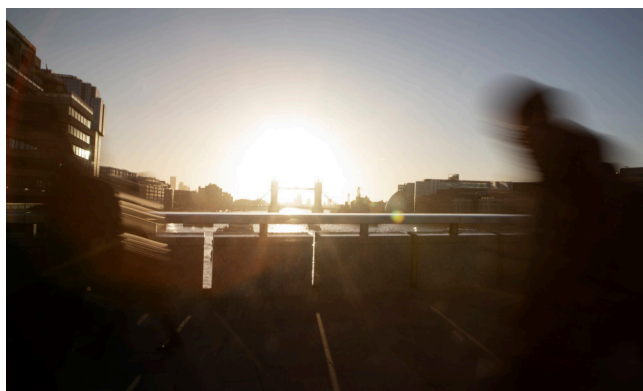
[CAA Marseille, 28 avril 2026, n°25MA00203](#)

L'utilisation du matériel professionnel à des fins privées doit rester ponctuelle

Dès lors que l'utilisation personnelle des outils professionnels dépasse un cadre ponctuel, elle est fautive même en l'absence de charte informatique le prévoyant. Le juge, relevant que l'utilisation du matériel professionnel à des fins personnelles avait largement dépassé le simple cadre ponctuel, il a considéré que, même en l'absence d'une charte informatique régulant l'utilisation, l'agent avait commis une faute de nature à justifier une sanction d'exclusion temporaire de fonctions de 2 ans. Le juge a également estimé qu'en réalisant des photomontages avec le logo de la commune caricaturant des activités et des équipements publics, dont certains étaient insultants à l'égard de citoyens de la commune ou des usagers des services publics, l'agent avait manqué à ses obligations de probité et de dignité et avait porté atteinte à l'image de la collectivité.

[TA de Rennes, 6 février 2026, req. n°2300495](#)

LE CDG ET VOUS



Le soleil : un danger au travail... même derrière les nuages

L'exposition aux rayonnements ultraviolets (UV) émis par le soleil peut avoir des effets néfastes sur la santé à court terme : érythème (coups de soleil), éruption cutanée, pigmentation...

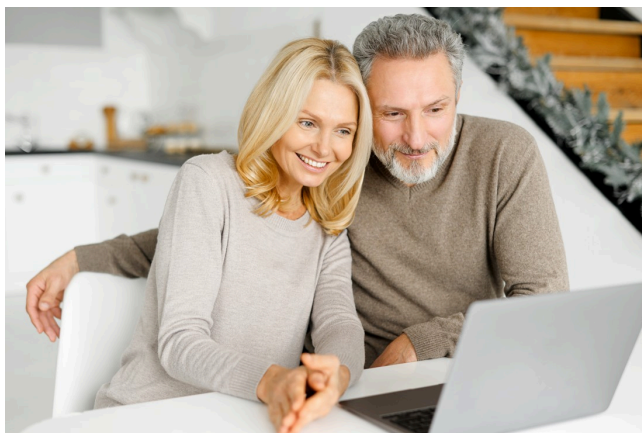
[En savoir +](#)



Faire émerger l'intelligence collective : un levier puissant d'engagement

Mieux travailler ensemble, favoriser l'émergence d'idées et de solutions partagées... L'intelligence collective s'impose aujourd'hui comme un véritable outil au service des collectivités et des collectifs de travail. Découvrez quelques clés et bonnes pratiques proposées par notre référent facilitation et transversalité.

En savoir +



Retraite progressive : un webinaire pour sécuriser vos pratiques

Le service Indisponibilité-Retraite propose le mardi 9 juin à 14h un temps d'échange destiné aux gestionnaires RH et encadrants afin de faire le point sur les procédures, les modalités pratiques et l'accompagnement des agents concernés.

En savoir +

[> Toutes nos actualités](#)

Le CDG recrute

- [Conseiller en organisation \(F/H\)](#)
- [Médecin de santé au travail \(F/H\)](#)

Consultez [nos offres](#)

Le service intérim recrute

- Chauffeur de bennes à ordures (H/F) – Secteur centre Finistère

Postuler à notre service intérim sur le site [DEN.bzh](#)

L'apprentissage recrute

Consultez les [offres d'apprentissage](#)

Bourse de l'emploi

Retrouvez toutes les offres d'emploi du Finistère sur le site [emploi-territorial.fr](#)

CONCOURS ET EXAMENS

CALENDRIER

[Consultez le calendrier des concours et examens professionnels du Grand Ouest](#)

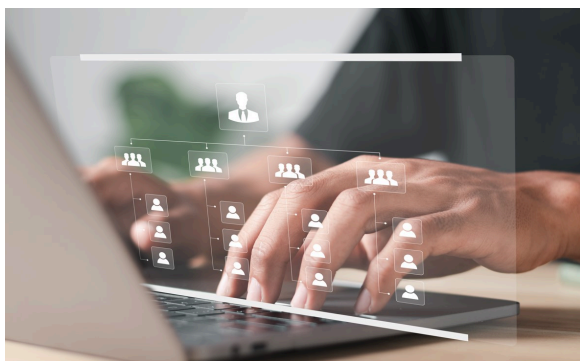
AVIS DE CONCOURS & EXAMENS

[Consultez le détail des avis de concours et examens professionnels](#)

LES RÉSULTATS

[Consultez les résultats](#)

AGENDA DU MOIS



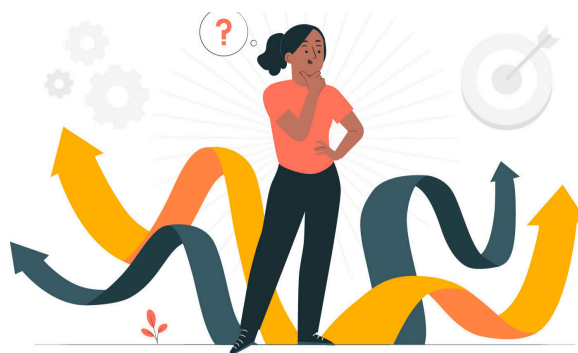
**Tout savoir sur le Rapport Social Unique (RSU) :
webinaire le 20 mai 2026**

Mercredi 20 mai 2026

Visio (Teams)

Pour vous aider à prendre en main cet outil et à compléter votre RSU dans les meilleures conditions, le CDG29 vous propose un webinaire d'accompagnement.

[En savoir +](#)



**Atelier de recherche d'emploi : rédiger sa lettre de
motivation**

Mercredi 20 mai 2026

CDG29

Comment rédiger une lettre de motivation adaptée à ses candidatures ?

Pour les agents souhaitant rédiger ou perfectionner leur lettre de motivation et mettre en valeur leurs atouts.

[En savoir +](#)

[> Tout l'agenda](#)



Centre de Gestion du Finistère
7 Boulevard du Finistère - CS 44048 - 29337 Quimper Cedex
www.cdg29.bzh
cdg29@cdg29.bzh
02 98 64 11 30

[Se désabonner](#)